

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2013

L'an deux mil treize et le trois avril convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le neuf avril deux mil treize à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Vote du compte administratif 2012
- Approbation du compte de gestion 2012
- Affectation du résultat
- Vote des taux d'imposition pour 2013
- Vote du budget primitif 2013
- travaux de voirie CdC : convention de mandat complémentaire
- SDEG : pose d'horloges astronomiques
- Mise en place d'une commission pour l'étude des offres des bureaux d'études pour le PLU
- Questions diverses

L'an 2013, le 9 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire.

Présents : M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : BALLANGER Stéphanie, CHASSELOUP Annie, GALY Virginie, MM : BERTIN Jean-Noël, CHARRIER Philippe, CÔME Philippe, KOTSIS Jack

Absent(s) :

Absent(s) : Mme ONNO Gisele, MM : BAUDIN Olivier, BESSONNET William

Excusé(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme POMMERAUD Brigitte à M. BERTIN Jean-Noël,

Excusé(s) : Mmes : BOUCHET Sandra, DUBOURG Nicole

Secrétaire: Secrétaire : Mme GALY Virginie

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et adopté à l'unanimité

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2011 de la commune, qui laisse apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement :

Recettes : 516 265,02 euros

Dépenses : 369 741,13 euros

Excédent : 146 523,89 euros

Investissement :

Recettes : 508 276,51 euros

Dépenses : 117 681,72 euros

Excédent : 390 594,79 euros

Madame Annie CHASSELOUP, soumet au vote le compte administratif tel qu'il a été présenté par le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Adopte le compte administratif 2012 tel qu'il a été présenté par le Maire

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Déclare que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2012 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT

En application de la comptabilité M14 et le vote à l'unanimité du compte administratif 2012 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 146 523,89 euros, et un excédent d'investissement de 390 594,79 euros, il y a lieu de délibérer sur l'affectation de ce résultat comptable.

Après avoir pris en compte le montant des restes à réaliser pour un montant de 267 046,00 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

- l'excédent comptable de l'exercice 2012 de la section de fonctionnement est affecté au budget primitif 2013 comme suit :

Compte 002 Excédent antérieur reporté
Section de fonct. pour la somme de : 146 523,89 euros

-l'excédent comptable de l'exercice 2012 de la section d'investissement est reporté au budget primitif 2013, comme suit :

Compte 001 Solde d'exécution reporté en recette
section d'invest. pour la somme de : 390 594,79 euros

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2013

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal présents que, comme chaque année, il est nécessaire de voter les taux des taxes directes locales qui donneront le produit attendu des impôts pour 2013.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour 2013

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide pour l'année 2013, le vote des taux suivants :

- taxe d'habitation	13,06 %
- taxe foncière bâti	33,59 %
- taxe foncière non bâti	53,69 %

Ce qui donne un produit attendu de 251 892 euros, à inscrire au budget primitif 2013.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Maire propose un projet de budget primitif qui s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Recettes : 587 567,55 euros

Dépenses : 587 567,55 euros

Investissement :

Recettes : 803 089,79 euros

Dépenses : 803 089,79 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2013 de la commune.

TRAVAUX DE VOIRIE CdC : CONVENTION DE MANDAT COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle les compétences de la Communauté de Communes Charente-Boëme-Charraud en matière de voirie communale. Il rappelle que lors de la séance du 19 juin, le conseil avait décidé d'établir une convention de mandat pour les aménagements liés à des travaux de voirie

Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui il est nécessaire d'établir une convention de mandat complémentaire portant délégation de maîtrise d'ouvrage pour les aménagements liés à des travaux de voirie notamment dont aménagements urbains bordures et réseaux, pour un montant supplémentaire de 2 607,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Charge Monsieur le Maire d'établir une convention de mandat complémentaire portant délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux aménagements liés à des travaux de voirie, entre la Communauté de Communes et la commune de Trois-Palis pour l'année 2012 pour un montant supplémentaire de 2 607,00 euros H.T.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces à intervenir

SDEG : POSE D'HORLOGES ASTRONOMIQUES

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une simulation a été demandée au Syndicat d'Electrification de la Charente, afin de déterminer les économies qui pourraient être faites si l'éclairage public était coupé la nuit de 0 h 30 à 5 h 30.

Il apparait que l'économie possible est d'environ 2 940 euros par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis très favorable à une coupure de 0 h 30 à 5 h 30 sauf le vendredi soir et le samedi soir.

Un courrier sera fait au Syndicat d'Electrification pour une mise en œuvre vers le 15 juillet 2013.

MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION POUR L'ETUDE DES OFFRES POUR LE PLU

Monsieur le Maire demande si des personnes sont intéressées pour étudier les propositions qui sont parvenues en mairie suite à la consultation engagée pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

Composition de la commission :

Denis DUROCHER

Jack KOTSIS

Brigitte POMMERAUD

Jean-Noël BERTIN

QUESTIONS DIVERSES

- Les lampadaires rue du Marais ne sont toujours pas repeints ⇒ rappeler le SDEG à ce sujet, et voir quand cela pourra être fait.
- Prochaine séance du conseil le 14 mai 2013

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22 h 30
